



Compte Rendu Conseil municipal du 29 octobre 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 29 octobre 2015 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Hervé SANTANA : Au dernier Conseil municipal, j'ai demandé le nombre de personnes ayant voté pour la statue achetée par la mairie et je n'ai pas eu de réponse depuis.

René MOREAU: il y a eu 130 votants et une majorité dégagée pour la sculpture achetée

Jean-Paul ARTIGUES : 34 voix précisément pour la sculpture

Hervé SANTANA : Le centre-ville de Veynes est de pire en pire, 4 commerces ont fermé récemment: « le passé simple », « à la rescousse », le coiffeur de la rue Jean Jaurès et l' « Alexis bar ». Selon votre programme, l'économie dans Veynes devait être relancée mais le centre-ville est mort, il n'y a personne dans ce village. Que comptez vous faire ? J'ai également appris récemment que l'ACTIV serait morte, elle aura duré comme un feu de paille, 8 mois en tout : c'est dommage pour le village, il n'y a pas de comité des fêtes non plus ; l'été passé n'a pas été terrible en termes de manifestations: personne à la fête de la musique, pas de bal le samedi soir pour la fête de Veynes et ça me gêne beaucoup. Les Veynois comptaient sur vous et je vois que c'est pas mieux ; on n'était peut être pas bons mais vous non plus !

René MOREAU: Vous regrettez la fermeture de commerces, moi je regrette que vous le regrettiez aujourd'hui seulement. Il y a eu beaucoup d'inaction de votre part durant de nombreuses années et vous me demandez de faire des miracles en 20 mois mais les miracles, je ne sais pas les faire. Quand un commerce ferme, il faudrait en connaître les raisons et savoir comment fonctionne le chaland. Vous oubliez qu'une surface commerciale de 100 m² a été réutilisée rue Berthelot et je constate beaucoup d'amnésie de votre part. Quant à vos remarques sur les animations de cet été, je suis franchement désolé de vous contredire, il y a suffisamment de bénévoles qui ont travaillé et qui travaillent pour que Veynes soit attrayante.

Jean-Luc BLANCHARD : Je souhaite intervenir par rapport au cinéma, et sur la question du bénévolat justement : vous avez accepté de maintenir une commission extra municipale, de maintenir le ciné club et avez donné la possibilité d'organiser la 6ème Nuit des Toiles, et nous vous en remercions ; mais on n'est un peu mécontents car, jusqu'à présent, vous aviez donné votre accord sur les demandes de matériels de communication et, cette année, cela a été revu à la baisse. Nous n'avons pas eu 100 affiches mais seulement 50, pas autant de plaquettes que le programme habituel mais seulement 400. On estime que pour faire vivre le cinéma, surtout des bénévoles, on aimerait bien que ça suive un peu mieux et on ne comprend pas trop cette baisse par rapport au matériel de communication pour la nuit du cinéma.

René MOREAU: Vous n'ignorez pas que les finances des communes sont à mal. Vous êtes passé en Mairie ce matin et vous avez vu qu'on tente de revoir les dépenses à la baisse dans tous les domaines et de faire aussi bien avec un peu moins. On verra s'il vous faut du matériel complémentaire.

Jean-Luc BLANCHARD: Pour nous, il s'agit de faire vivre le cinéma et sans outil de communication, c'est un peu difficile.

Marie-Christine MOURARET: 3000 € sont dépensés pour un logo et je trouve dommage qu'on ait refusé un flyer à 300 euros car le support de communication est important et rend plus attractive cette manifestation. On aurait pu faire un effort quand même.

René MOREAU: Je vous rappelle qu'il va falloir décaisser 1 100 000 € fin 2016 pour assumer les engagements pris par la municipalité précédente par convention avec l'EPFR. Je regarderai lundi matin le problème de ces affiches et de ces flyers.

Daniel CHEVALLIER : Notre cité a été récemment bouleversée par un terrible drame qui a affecté tout le monde, lié à la dangerosité d'un carrefour, dont nous avons parlé la veille d'ailleurs. La RD entre DIA et le stade est particulièrement dangereuse. J'ai alerté, à plusieurs reprises, la commune et le Conseil général par rapport à la dangerosité de cette route. Je n'ai jamais eu de réponse de la commune. Les permis de construire donnés n'ont pas été accompagnés des aménagements nécessaires pour garantir une sécurité. On constate que la circulation augmente, en particulier celle des poids-lourds. La circulation devient dangereuse, mais aussi sur l'avenue des Martyrs où les priorités à droite ne sont pas respectées. Il y a un réel problème de sécurité routière sur Veynes, depuis DIA jusqu'à St Marcellin, et cela doit être abordé d'une manière générale et globale : soit on parvient à baisser la circulation des poids-lourds, soit on limite la vitesse, mais il y a un gros problème à prendre en mains par rapport à cette sécurité.

Deuxième point que je souhaite aborder : nous sommes dans une phase un peu critique par rapport à l'évolution de l'intercommunalité. Veynes a le « derrière » entre deux chaises : Veynes va basculer côté Communauté d'agglomération de Gap ou côté de la zone du Buëch. Chacun a un avis, bien entendu, mais ne pensez vous pas opportun de provoquer quelques réunions d'explications pour bien expliquer la position des élus siégeant à la CCBD ? Il s'agit d'un problème important engageant la ville, des décisions doivent être prises de manière imminente et il serait intéressant de prendre en considération l'avis de la population.

Dernier point : hier, on a eu un épisode pluvieux très important : au niveau des Variétés, on a frôlé la catastrophe à 3 cm près au niveau de la rase.

René MOREAU : Concernant l'épisode pluvieux, on a fait attention à ce qu'il n'y ait pas de catastrophe au niveau du Clôt d'Oriol pour la descente du torrent du Chieï, nous sommes vigilants mais bien obligés de tenir compte que les travaux non faits jusqu'à présent font partie de l'héritage, on ne peut éviter tous les débordements à un moment donné. A ce sujet, un dossier a été réouvert en mairie pour le traitement des eaux des torrents de Chieï et de Chateavieux.

Daniel CHEVALLIER : Ma remarque concernait le projet de médiathèque.

René MOREAU : Nous savons qu'il y a des précautions à prendre comme la configuration de la buse de cette rase.

Bernadette SAUDEMONT: Une étude a été lancée par Assistance Pro G pour savoir comment busser et connecter cette rase, on sait à quel niveau se placer, on connaît section et forme pertinentes de buse qui seront bien prises en compte dans le projet de médiathèque

René MOREAU : Concernant l'intercommunalité : vous avez vu la publication faite par le Préfet, on a reçu un dossier en recommandé de la proposition du Préfet : les collectivités ont 2 mois pour se prononcer. Ainsi, le Conseil Municipal de décembre, initialement prévu au 17, sera avancé au 14 décembre pour être à l'intérieur du délai imposé par le Préfet, avec ce sujet principal à l'ordre du jour. Vous vous doutez bien que nous sommes dans une phase de concertation avec nos collègues de la Communauté de communes existante car il ne s'agit pas non plus de la faire éclater. Vous êtes suffisamment au fait des positions de telle ou telle collectivité pour savoir que l'unité territoriale existante pourrait être menacée sans cette nécessaire concertation. Il y aura des réunions au niveau du conseil municipal dans son ensemble ; il peut y avoir des souhaits, affectifs, mais il faut aussi tenir compte des raisonnements, des réalités et d'une cohérence territoriale. S'il est nécessaire à un moment donné d'aller plus loin, je ne suis pas opposé à ce que la collectivité de Veynes, dans son ensemble, donne son avis; une réunion publique pourrait être envisagée.

S'agissant de la dangerosité de la RD 994 : des permis de construire ont été accordés et aucun aménagement n'a été fait: je le regrette comme vous. La réduction des poids-lourds, j'y ai pensé mais ce n'est pas facile de les envoyer chez une collectivité voisine. Les trottoirs qui manquent : ce n'est pas de mon fait en 20 mois. On va travailler là dessus et nous travaillons avec le Conseil général depuis l'année dernière et, normalement, la portion entre DIA et le stade va être lancée. Pour l'avenue des Martyrs, un travail est en cours avec le Conseil général qui ne veut plus de passages surélevés mais serait d'accord pour l'installation de chicanes.

Marie-Christine MOURARET: N'est-il pas possible, à l'entrée de l'avenue des Martyrs, au niveau du panneau de fin voie prioritaire vers le cinéma, de mettre un autre panneau pour rappeler les priorités à droite ?

René MOREAU: On travaille avec le Conseil général sur des chicanes pour ralentir la circulation et le renforcement de la signalisation. Puisque le Département ne veut pas de passages surélevés, on travaille sur les chicanes. Chicanes qui d'ailleurs vont être refaites aux Paroires car elles ne ralentissent pas la circulation, on est en train, avec Christian Aubert, de travailler pour faire de véritables chicanes.

Je reviens au dramatique accident qui s'est passé : dès lundi passé, un courrier électronique est parti au Conseil général pour une réunion rapide sur l'aménagement d'un « tourne à gauche ». J'ai rappelé dans l'après-midi et je rappellerai demain.

La limitation de vitesse à 70 k/h doit être revue. S'il le faut le panneau d'agglomération sera déplacé mais surtout, il faut matérialiser l'interdiction de doubler sur cette portion par la mise en place d'une double bande blanche et aménager un tourne à gauche, même provisoire. Le Conseil général ne viendra pas m'opposer quelque raison que ce soit car cela a été fait à la Roche des Arnauds, entre la zone Artisanale des Iscles et l'entrée de l'agglomération. Nous n'allons pas relâcher nos efforts pour que ce secteur soit sécurisé.

Quant à la réduction des poids lourds, j'avais beaucoup d'espoir avec l'écotaxe et son extension éventuelle mais cette dernière n'a pu être poursuivie et je le regrette.

Franck GATOUNES: Des comptages ont-ils été refait pour connaître le nombre de véhicules

traversant Veynes ?

Bernadette SAUDEMONT : on a les chiffres de l'année dernière

René MOREAU: Et aujourd'hui ils sont bien supérieurs avec la fermeture du tunnel du Chambon. On peut voir si l'actuel comptage de la Roche des Arnauds peut nous servir.

PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE

Projection du film réalisé par l'Association des Maires de France sur la baisse des dotations de l'État

René MOREAU : Ce petit film, diffusé par l'AMF, a le mérite d'être très clair. Je rappelle que l'AMF est l'Association des Maires de France, association non partisane puisque présidée par un élu de droite et avec un vice-président de gauche.

Au niveau du département, il y a une seule ligne de défense des collectivités locales entre Jean-Michel Arnaud, Président et Bernard Allard-Latour, Vice-président.

Début octobre a eu lieu – à Gap – le congrès départemental des Maires et courant novembre aura lieu le congrès national.

Vous savez que les maires sont « **vent debout** » devant le hold-up qui est fait sur les finances communales.

Je dis bien hold-up. En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement n'est **pas un don ou une libéralité** de l'Etat mais une **rétribution** de services rendus par les Collectivités, c'est aussi le **remplacement d'un impôt local** qui a été supprimé par un Gouvernement il y a quelques années – souvenez-vous, il s'agit de la taxe professionnelle - et l'Etat s'était engagé à compenser la perte de recettes fiscales via la Dotation globale de fonctionnement.

L'Etat s'est engagé à réduire ses dépenses de 50 milliards d'€ mais au passage il en fait **supporter** un peu plus de **15 milliards** aux collectivités. On n'hésite pas à interpeller les citoyens, pour instiller l'idée que les élus locaux **ne sauraient pas gérer**..... On donne en exemple **les frais de personnel** qui seraient l'objet **d'une véritable gabegie**. Même le 1^{er} Président de la Cour des Comptes est appelé à la rescousse et y apporte sa contribution.

J'ai beaucoup de respect pour cet homme qui se bat souvent contre des moulins à vent mais je voudrais préciser que **sans les TAP** qui nous ont obligés à embaucher du personnel ou avoir recours à du personnel extérieur, **sans les augmentations de taux** de certaines cotisations sociales décidées par le législateur sur 2014 et 2015, **sans les textes qui régissent** automatiquement l'avancement du personnel, les **frais de personnel seraient restés stables à Veynes** comme dans beaucoup d'autres communes.

On vous explique que dans le même temps, l'Etat aura **diminué** l'impôt sur le revenu :

- 1 milliard en 2014
- 3.2 milliards en 2015
- et la promesse de 2 milliards 2016

Mais à quoi riment ces baisses sur un impôt progressif si les collectivités locales sont contraintes par ailleurs **d'augmenter** les impôts locaux qui – eux – ne sont pas progressifs.

De grands hommes de gauche doivent se retourner dans leur tombe.

Marie-Christine MOURARET: Vous avez oublié les 40 milliards aux entreprises, qui ont pesé aussi

René MOREAU: Je reste au niveau des économies annoncées par l'Etat et dont on fait supporter plus de 30 % sur des collectivités qui n'ont rien demandé. Ça ne semble pas être le sujet primordial à Veynes mais je tenais à rappeler que c'est un sujet important.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 28 septembre 2015.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

Le Maire donne la parole à Fabienne DARINI, Adjointe en charge de la culture, du sport et du tourisme.

Convention de groupement de commandes avec le Département relative au fonds de concours attribué pour l'aménagement de l'aire d'arrêt de cars

Mme DARINI fait lecture de la délibération. Il s'agit de passer une convention avec le Département permettant la participation de ce dernier par la voie de fonds de concours pour le déplacement de l'aire de vidange des camping-cars, induit par les travaux engagés par le Département.

Claudette MARSEILLE : L'aire de vidange serait mise au plan d'eau ?

René MOREAU: Oui mais ce sera fait plus tard car il vaut mieux que ce soit concomitant aux aménagements du plan d'eau.

Franck GATOUNES : Ce projet de gare routière, au début, puis halte routière, ce qui nous dérange c'est que derrière il y avait l'idée que les bus n'aillent pas jusqu'à la gare ; l'idée du Conseil général était de créer une gare routière en haut et que les gens aillent à pied à la gare. Les débats ont fait qu'aujourd'hui c'est devenu une halte mais la crainte est qu'on supprime à terme la coexistence entre ces deux types de transport.

René MOREAU: J'ai rencontré le responsable régional du patrimoine immobilier de la SNCF et il doit m'apporter une réponse pour avoir l'autorisation pour les bus de tourner à l'intérieur de la cour SNCF afin que les cars n'aient plus à faire de manœuvre dangereuse à proximité du parvis. Par ailleurs, la billetterie du département est tout de même placée à la gare.

Franck GATOUNES: La giration dans le périmètre SNCF serait possible mais elle se ferait autour d'un bâtiment où des gens travaillent et il n'y a pas de retrait entre le bâtiment et la circulation probable des cars

Françoise TOIRON : Je crois que la demande avait déjà été faite et cela n'avait pas été possible

René MOREAU: L'interlocuteur n'est pas le même, les considérations ne sont peut-être pas les mêmes, attendons sa réponse.

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : M GAIGNAIRE, MC MOURARET et F GATOUNES.

Christian AUBERT: Pour votre information, la mise en service de la halte routière aura lieu ce lundi 2 novembre.

Tarifs applicables dans le cadre de la manifestation « Nuit des Toiles »

Mme DARINI fait lecture de la délibération et propose aux conseillers de définir le tarif applicable aux films projetés dans le cadre de la manifestation « Nuit des Toiles » proposée en partenariat avec le club Ciné mon mardi.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention de partenariat avec le Théâtre La Passerelle

Madame DARINI présente la délibération. Elle rappelle le partenariat existant avec le théâtre La Passerelle, dans le cadre duquel ce dernier propose des spectacles vivants sur le territoire de la commune par « Les Excentrés ». Elle propose de passer une convention avec le théâtre pour les 3 prochaines saisons, convention garantissant une participation financière de la commune, selon ses possibilités financières, et l'engagement du théâtre de proposer 2 à 4 spectacles par saison.

Marie-Christine MOURARET: Je vois que le théâtre propose des places et je me dis qu'il pourrait être bienvenu de les donner aux Restos du cœur par exemple pour les personnes n'ayant pas les moyens, ou à des bénévoles d'associations.

René MOREAU: Je veux bien que vous vous chargiez de faire don de ces places car j'en ai proposé l'an passé et les gens m'ont dit que cela ne les intéressait pas car confrontés au problème de les répartir équitablement.

Marie-Christine MOURARET: Je veux bien essayer mais je n'aurai peut-être pas plus de succès que vous !

René MOREAU : Une précision : il s'agit d'un engagement sur 3 ans mais la participation financière de la commune et le nombre de spectacles sont renégociés chaque année en fonction du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Terrains de tennis : Demande de subvention au Département au titre des PIL 2016

Mme DARINI présente la délibération : il s'agit de présenter une demande de subvention au département au titre des PIL 2016 pour la réfection de deux courts de tennis. Les travaux sont estimés 105 052 € HT et le département est sollicité en complément de l'État et de la Région, dont les subventions sont en attente.

René MOREAU: Cette délibération ne figure pas à l'ordre du jour car elle remplace celle relative à la protection contre les chutes de blocs car ce dernier dossier serait finalement retenu par le département sur un budget « solidarité » du Département. Ainsi, on a ajouté ce dossier pour atteindre les 5 dossiers que Veynes peut présenter. Etes-vous d'accord pour retirer la délibération

relative à la protection contre les chutes de blocs et la remplacer par celle relative à la réfection des courts de tennis ?... Tout le monde est d'accord, donc on poursuit.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur le Maire cède à présent la parole à Marc VENTRE, Adjoint en charge du Développement économique.

Cession de parcelles ZA Le Plat à la Communauté de communes Buëch Dévoluy : actualisation des références cadastrales

M VENTRE rappelle la décision du Conseil municipal du 23 octobre 2014 de vendre à la CCBD des parcelles dans la ZA Le Plat pour 140 000 euros. Il s'agit, suite à un récent découpage des parcelles visant à assurer une voie de circulation adaptée, d'actualiser les références cadastrales des parcelles concernées par cette cession. Le prix de vente proposé reste de 140 000 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

Le Maire passe la parole à Madame Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.

Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

Madame SAUDEMONT rappelle l'obligation de rendre les bâtiments recevant du public accessibles à toute personne porteuse de handicap, de tout type. L'ordonnance du 26 septembre 2014 permet aux collectivités de déposer un agenda d'accessibilité programmée, visant à planifier les travaux de mise en accessibilité sur plusieurs années.

Ainsi, Mme SAUDEMONT propose de déposer un Ad'Ap concernant 16 bâtiments communaux, sur une durée totale de 6 ans.

Bernadette SAUDEMONT : Je vous précise que 3 bâtiments font l'objet d'une demande de dérogation, certains font l'objet d'une attestation d'accessibilité et 16 bâtiments font l'objet de l'Ad'ap, je vous en communiquerai la liste.

Françoise TOIRON: La date butoir, c'est 2014 ou 2015 ?

Marie-Christine MOURARET: C'est l'ordonnance de 2014 qui proroge le délai et permet le dépôt des Ad'Ap en 2015.

Franck GATOUNES: Le CDG propose 6 ans, pourquoi ? Selon moi, c'était 3 ans

Bernadette SAUDEMONT : On peut les considérer comme des spécialistes, on va vérifier

Franck GATOUNES: Pourrait-on consulter les dossiers réalisés par le CDG ?

René MOREAU : Bien sûr, ils sont à votre disposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Installation d'un système de vidéo protection : Demande de subvention au titre des PIL 2016

M AUBERT présente la délibération : il rappelle le projet d'installation d'un système de vidéo protection et propose de demander une aide financière au Département, en complément de laide demandée à l'État au titre du FIPD.

L'installation est prévue par tranche, et seule la tranche ferme serait réalisée dans un premier temps : 3 entrées de ville, carrefour Gambetta et caméra nomade.

René MOREAU: Vous vous souvenez lorsque ce dossier est venu sur la table du Conseil municipal, je vous avais dit qu'il n'y aurait qu'une seule tranche ferme : entrées de ville, carrefour et caméra nomade qui pourrait notamment officier sur le site du plan d'eau car nous y rencontrons des problèmes entre le 14 juillet et le 20 août. Il n'y aura que cela de fait. Le dossier initial prévoyait l'ensemble, il n'y aura que la tranche ferme dans le budget et uniquement la tranche ferme, évaluée aux alentours de 100 000 €. Nous sommes dans un projet global depuis le début avec les services de l'Etat mais seule la tranche ferme sera réalisée (route de Serres, Chemin de la vieille digue, Carrefour de la Madeleine, St Marcellin, Carrefour Gambetta et caméra nomade).

Marie-Christine MOURARET: aujourd'hui, sur l'engagement de l'unique tranche ferme, nous n'avons que votre parole.

René MOREAU: Non, sur le budget, vous constaterez que seule la tranche ferme sera prévue.

Marie-Christine MOURARET: Vous avez fait votre présentation sur la baisse des dotations, vous grattez 300 € sur les flyers du cinéma et là vous faites 100 000 € de caméras qui n'empêcheront pas les événements de se produire. Est-ce une décision opportune alors qu'on ne cesse de nous dire qu'on n'a plus un sou ? Quel est le coût de maintenance de ces caméras ?

René MOREAU: Le système de Laragne a permis de retrouver l'auteur d'un méfait, c'est un début de réparation pour la victime, même si l'événement n'a pu être évité. Je rappelle que toutes les villes s'équipent en caméras, on peut ne pas le faire et alors les malfrats se tourneront sur Veynes. Je vous donnerai le coût de la maintenance au moment de l'instruction et du vote du budget 2016.

Marie-Christine MOURARET: Nous sommes tous tellement riches à Veynes ! Si c'était la solution, on n'aurait plus besoin de gendarmes, c'est juste un gros business, il vaut mieux maintenir une gendarmerie. Il y a des priorités pour développer d'autres stratégies et le bien vivre à Veynes comme le lien social, le travail social des associations...

Michel GAUDY : J'ai été cambriolé plusieurs fois, maintenant cela suffit et les gendarmes ne savent pas répondre.

La délibération est adoptée à la majorité ; VOTE CONTRE : C MARSEILLE, F TOIRON, M GAIGNAIRE, MC MOURARET et F GATOUNES.

Participation financière de Furmeyer pour le nettoyage des installations d'assainissement

M AUBERT présente la délibération : il rappelle que le service municipal de l'assainissement intervient sur le réseau d'assainissement collectif de Furmeyer. A ce titre, la commune a été destinataire d'une facture pour le nettoyage des installations d'assainissement de Furmeyer, à laquelle il convient de demander le remboursement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conventions de servitudes et de mise à disposition au profit d'ERDF pour le déplacement d'ouvrages Basse et Haute Tension au lieu-dit Les Iscles

Mme SAUDEMONT présente la délibération : il s'agit d'autoriser la mise à disposition d'un emplacement et la constitution de servitudes sur la parcelle AV 0082 au profit d'ERDF, permettant le déplacement d'ouvrages Basse et Haute Tension nécessaire à l'aménagement par la CCBD du quai de transfert de la déchetterie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Etudes complémentaires sur le collecteur principal et ses 9 antennes : demandes de subventions

M AUBERT informe les conseillers du rendu de l'étude menée sur le collecteur principal et ses 9 antennes : les conclusions de cette étude imposent de poursuivre les études afin de déterminer avec précision les travaux à envisager sur le réseau d'assainissement, ainsi que leur phasage.

Le montant de ces études complémentaires est estimé à 37 550 € HT. Il propose de demander des subventions au Département et à l'Agence de l'eau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Eau potable : actualisation du schéma directeur d'eau potable : demandes de subventions

M AUBERT informe les conseillers de la nécessité d'actualiser le schéma directeur d'eau potable datant de 2007. En effet, le taux de rendement du réseau doit être amélioré et les études visant à l'actualisation du schéma directeur permettront de cibler et phaser dans le temps les travaux nécessaires à une meilleure performance du réseau d'eau potable.

Le coût de ces études est estimé à 90 000 € HT et il est proposé de demander des aides au Département et à l'Agence de l'eau.

Michel GAIGNAIRE: Le dernier schéma datant de 2007, ça veut dire qu'il faut refaire un schéma directeur de l'eau tous les 8 ans ?

Christian AUBERT: Oui

Marie-Christine MOURARET : C'est quoi exactement: diagnostic, étude complète ? Quel est l'intérêt ?

René MOREAU: Le rendement du réseau est très mauvais, ce schéma directeur donnera les priorités de travaux. Il y a un tel écart aujourd'hui entre ce qui est prélevé et ce qui est distribué qu'il faut chercher les raisons de ce mauvais rendement. L'âge du réseau doit être pris en compte et le constat d'énormes anomalies conduit à travailler sur un nouveau schéma directeur

Marie-Christine MOURARET: Ça veut dire que le schéma fait il y a 8 ans n'a pas été capable de faire le bilan et de prévenir le vieillissement du réseau ?

René MOREAU: Ce qui était en bonne santé en 2007 ne l'est plus aujourd'hui

Claudette MARSEILLE: Le schéma directeur est supporté par le budget de l'eau ou celui de la commune ?

René MOREAU: C'est le budget eau et assainissement, budget annexe de la commune

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Travaux sur le parc d'éclairage public : demande de subvention au titre des PIL 2016

Mme SAUDEMONT rappelle aux conseillers la nécessité d'intervenir sur le parc d'éclairage public en vue de remplacer les ballons fluo, d'améliorer la performance énergétique du parc et de mettre en conformité les coffrets électriques.

Elle propose de demander une subvention au Département, en complément de l'aide de l'État déjà reçue au titre de la DETR.

Michel GAIGNAIRE : Une somme avait été reversée suite à la dissolution des SIE ?

Claudette MARSEILLE: Une partie de cette somme avait été basculée en investissement...

René MOREAU: On va regarder, j'ai souvenir d'une somme importante mais en fonctionnement, on vous répond prochainement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Protection et aménagement de Glaisette : demande de subvention au titre des PIL 2016

Mme SAUDEMONT rappelle le projet de protection et d'aménagement de Glaisette et propose de présenter une demande de subvention au Département à hauteur de 10 %, pour ce projet estimé à 142 500 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aménagement du Boulevard Gambetta : demande de subvention au titre des PIL 2016

Mme SAUDEMONT présente la délibération : il s'agit de présenter une demande de subvention au Département pour l'aménagement du Boulevard Gambetta.

Franck GATOUNES: Au dernier Conseil municipal, on a déjà débattu d'une étude globale : pourquoi s'engager aujourd'hui dans des travaux alors qu'on n'a pas le rendu de cette réflexion globale ?

René MOREAU: L'aménagement prévu s'étend du Monument aux morts jusqu'à la rue Berthelot, on ne peut pas laisser le Bd Gambetta dans cet état, cette partie a peu de chance d'être modifiée par l'étude globale, il nous paraît urgent de ne pas attendre davantage

Bernadette SAUDEMONT: On a des subventions à utiliser encore et il s'agira d'un des premiers dossiers à être vu par le bureau d'études qui sera retenu

Françoise TOIRON: Dommage de ne pas faire plus car les accessibilités aux commerces entre le rond-point et le Monument aux morts doivent être entreprises rapidement et le projet doit être connu ou réalisé pour que les commerces engagent les bons travaux

Bernadette SAUDEMONT : On peut tenter de faire plus si l'étude de programmation permet de retenir le bon aménagement de ce côté là du bd Gambetta

René MOREAU : Des dérogations peuvent être demandées et obtenues dans l'attente de projet d'aménagement public

Michel GAIGNAIRE: Concernant l'avenue du 8 mai et le Bd Gambetta, on a travaillé sur un projet ensemble... on en est où ?

René MOREAU: On va travailler sur un ensemble avec un programmiste, pour cette partie là, on voudrait que cet aménagement soit intégré dans la réflexion globale (avenue du 8 mai, parc de

stationnement..)

Bernadette SAUDEMONT: Comme on veut se lancer dans une concertation plus globale, on veut réintégrer ce projet là dans la concertation, il y a un débat à avoir pour voir si les bons choix ont été faits. Ce projet existe, on l'a amélioré et on a ajouté le parc de stationnement, ce projet sera réajusté et soumis à la concertation dans le cadre des études de programmation

Marie-Christine MOURARET: La concertation sera en effet sans doute intéressante sur un tel aménagement

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Le Maire donne la parole à Monsieur Jean Paul ARTIGUES, Adjoint aux Finances.

Décision modificative n°4 du budget de la commune

Monsieur ARTIGUES propose la DM n°3 au budget :

- en section de fonctionnement, il s'agit d'ajouter des crédits aux autres services extérieurs pour 505 € et aux intérêts d'emprunt pour 2 690 € ; en recettes, des crédits supplémentaires proviennent des remboursements sur rémunération du personnel pour 3 195 € ; la DM s'équilibre à 3 195 € en fonctionnement

- en section d'investissement, il s'agit d'ajouter des crédits en acquisition de matériel pour 6 600 € (illuminations pour Noël, plus intéressant à l'acquisition que sur la location 3 ans), aux travaux de l'école de St Marcellin pour 1 885 €, à la protection des zones habitées pour 18 250 € et aux emprunts pour 11 300 € ; des crédits sont diminués sur l'opération du plan d'eau, pour le déplacement de l'aire de vidange des camping-cars pour 38 035 €, opération qui ne sera pas réalisée en 2015.

René MOREAU: Et la commune récupérera le FCTVA sur les illuminations, à intégrer aussi dans la comparaison acquisition / location. L'économie est à hauteur de 48%.

La décision modificative n° 4 est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : MC MOURARET et F GATOUNES.

Reversement d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire

Monsieur ARTIGUES présente la délibération : il s'agit de reverser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire la subvention de 2 415 € reçue de la Région pour la classe de neige à St Léger les Mèlèzes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Marie-Christine MOURARET: Dans la gazette municipale, j'ai lu avec intérêt et surprise que le projet de médiathèque était revu et qu'il y avait une cuisine intégrée à ce projet. Je ne crois pas que cette salle soit bien adaptée pour accueillir une cuisine.

Bernadette SAUDEMONT: C'est une erreur, c'est juste un point de réchauffement de plats. Il a été

impossible de faire une cuisine mais on a voulu mettre à profit ces espaces pour pouvoir accueillir en salle de réception.

Marie-Christine MOURARET: Par rapport à l'aspect cinéma, est ce que ça va empiéter sur cette activité ?

Bernadette SAUDEMONT : Non, la salle pourra contenir des tables et on pourra réchauffer les plats dans ce local qui est aussi une salle de vie pour le personnel

Marie-Christine MOURARET : La rédaction de l'article laisse planer le doute sur la destination de la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.